



Législature : 2011 – 2016

Année : 2015

Séance : 3

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL
DU
LUNDI 5 OCTOBRE 2015**

1.	Appel et approbation de l'ordre du jour.....	3
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2015.....	4
3.	Courrier.....	4
4.	Communications du Bureau.....	5
5.	Préavis 11/2015 : Arrêté d'imposition pour les années 2016 et 2017.....	6
6.	Préavis 10/2015 : Révision du règlement du 20 avril 2009 du conseil communal.....	8
7.	Communications de la municipalité.....	12
7.1	Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny.....	12
7.1.1	Information à la population le 5 novembre.....	12
7.1.2	Codir de l'APERO.....	12
7.1.3	Structure d'accueil.....	12
7.2	Informations données par M. Gilbert Regamey.....	12
7.2.1	Déchetterie.....	12
7.2.2	Route du Grenet.....	13
7.2.3	Route de Mollie-Margot.....	13
7.2.4	Route de la Roche.....	13
7.2.5	Arrêt de bus La Pâle.....	13
7.2.6	Cimetière.....	13
7.3	Informations données par M. Jacques Ochs.....	13
7.3.1	Assainissement travaux routes de Lutry, Miguettes et Tantérine.....	13
7.3.2	APEL – Association police est lausannois.....	14
7.4	Informations données par M. Daniel Métraux.....	14
7.4.1	Eglise.....	14
7.4.2	Concours de rame.....	15
7.4.3	Ancienne Poste Mollie-Margot.....	15
7.5	Informations données par M. Louis Pipoz.....	15
7.5.1	ASIJ.....	15
7.5.2	Sécurité.....	15
7.5.3	Emprunt.....	16
8.	Divers et propositions individuelles.....	16

Salutations

Mme la présidente ouvre la séance du Conseil en saluant :

Mme la syndique, MM. les municipaux, Mme la secrétaire municipale, Mme et M. les représentants de la presse, Mmes et MM. les conseillères et conseillers et le public.

1. Appel et approbation de l'ordre du jour

Présidence : Mme Moira Simanis

Sont excusés: M. Robert Ballif
M. Pascal Beaujouan
Mme Jasmine Cordey
M. Frédéric Dufey
M. Stéphane Kay
M. Gérard Lavanchy
M. Christian Mottaz
M. Denis Pittet
M. Philippe Ritter
M. Jean-Claude Rochat
M. Georges Ruch
Mme Luisa Schellenbaum Sprenger
M. Peter Weier

Sont présents : 47 conseillères et conseillers

Hommage

Depuis la dernière séance, notre scrutatrice Mme Claudine Bron a été endeuillée par la mort de sa belle-mère, Mme Edith Bron-Bulloz. Afin de lui rendre hommage, Mme la présidente invite l'assemblée à se lever pour un instant de recueillement.

1.2 Approbation de l'ordre du jour

Dans la convocation du 26 août figure l'ordre du jour tel qu'établi par le Bureau.

1. Appel et approbation de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal du 29 juin 2015.
3. Courrier.
4. Communications du Bureau.

5. Préavis 11/2015 : Arrêté d'imposition pour les années 2016 et 2017.
6. Préavis 10/2015 : Révision du règlement du 20 avril 2009 du conseil communal.
7. Communications de la municipalité.
8. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la présidente met l'ordre du jour au vote.

Il est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal du 29 juin 2015

Avant d'ouvrir la discussion concernant le PV du 29 juin, Mme la présidente signale qu'il y a une rectification à apporter sur la page 26, point 11.6. Malheureusement sur les copies distribuées, il manque la phrase : « sont élus MM. Stéphane Kay et Frédéric Dufey ».

La parole est ouverte.

M. Mennet revient sur son intervention au sujet du congélateur communal à la page 30. Le congélateur a totalement été modifié, il ne s'agit donc pas d'une porte réparée. L'intérieur du congélateur a été entièrement vidé et refait à neuf. Les nouvelles portes ne correspondent pas, étant donné qu'il n'y a plus de tabliers intermédiaires dans les casiers.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal est soumis au vote.

Il est accepté à l'unanimité.

3. Courrier

Mme la présidente a reçu la correspondance suivante :

- Lettre de la municipalité datée du 20 août invitant à convoquer le Conseil de ce soir.

4. Communications du Bureau

Elections

Le 18 octobre, le peuple est appelé à élire leurs représentants au Conseil national et au Conseil des Etats pour les prochains quatre ans. Le Bureau a convoqué quelques conseillers et conseillères ainsi que neuf jeunes personnes de la commune pour effectuer le travail de dépouillement. Mme la présidente remercie d'ores et déjà les personnes concernées d'avoir toutes répondu présentes.

Prochain Conseil

Comme indiqué sur le PV du Bureau du 26 août, il n'y aura finalement pas de Conseil le 23 novembre. Le préavis du budget 2016 et une demande de crédit complémentaire pour 2015 seront agendés pour la séance du Conseil qui aura lieu le vendredi 4 décembre à 18h.30, juste avant le repas traditionnel. Ceci pour incorporer au mieux les données budgétaires votées fin novembre par les associations intercommunales de l'ASIJ et de l'APEL.

Repas

Le repas du Conseil aura lieu cette année au Restaurant de la Claie-aux-Moines. Le Bureau tient à offrir à nouveau un service « Nez rouge » pour les rentrées tardives. Les personnes qui ne pourront participer au repas sont priées de s'annoncer à la secrétaire d'ici le 30 novembre au plus tard : a-m.guignard@bluewin.ch ou 021 781 18 58.

Calendrier des conseils en 2016

Lundi 15 février et lundi 20 juin. L'assermentation des autorités élues pour la nouvelle législature aura lieu le mercredi 22 juin, suivie par les conseils des lundis 3 octobre et 21 novembre, puis vendredi 2 décembre.

Séance d'info pour les élections communales le 5 novembre

Le soir du jeudi 5 novembre aura lieu une séance d'information à la population en vue des préparations pour les élections communales du printemps prochain, les premières pour la législature au système proportionnel. Un tous-ménages sur cet événement sera distribué d'ici deux semaines, et tous les chefs des partis et des groupements seront invités à se présenter brièvement lors de cette manifestation. Les soi-disant mandataires des éventuelles listes électorales sont priés de se faire connaître auprès du Greffe municipal en vue de recevoir les informations officielles du canton et de la commune concernant le dépôt du dossier de liste. La publication des informations cantonales est attendue autour du 10 au 15 octobre.

Poste de secrétaire du Conseil à repourvoir

Après 13 ans de bons et loyaux services, Madame Guignard a émis le souhait de mettre un terme à cette activité, idéalement pour la fin de cette année 2015. Mme la présidente rappelle que ce poste ne doit pas être obligatoirement occupé par un membre du Conseil, mais doit logiquement être proposé aux conseillers avant de chercher plus loin, si aucun membre du Conseil ne postule. Les conseillers intéressés par une éventuelle candidature sont priés de prendre contact avec la présidente ou la secrétaire avant le début décembre. Les deux se tiennent à disposition pour fournir toutes les informations concernant le cahier des charges et la rémunération.

Contrôle des adresses courriels et natels

Finalement, comme le Bureau a accepté, dans la mesure du possible, la proposition de fournir aux présidents(es) des commissions ad hoc les coordonnées courriel des membres de leurs commissions, cela facilitera grandement sa tâche si chaque conseiller pouvait vérifier de lui avoir fourni une bonne adresse courriel ainsi que le numéro de téléphone exact. Pour l'instant, il manque encore quelques adresses courriels, mais il s'agit certainement de personnes n'ayant pas d'accès internet. Des feuilles à remplir ou à corriger sont à disposition à la sortie de cette salle.

5. Préavis 11/2015 : Arrêté d'imposition pour les années 2016 et 2017

Le rapporteur de la commission des finances, M. Alain Perreten, est prié de venir lire les conclusions du rapport.

Mme la présidente remercie la Cofin pour son travail et ouvre une discussion générale.

M. Pipoz aimerait tout d'abord faire un rectificatif. Un nouveau tableau 10 « Evolution du résultat-fonctionnement » a été distribué aux conseillers avant la séance. Il rappelle que la stabilisation des finances communales passe par plusieurs mesures. Sur le tableau initial 10, on voit en 2015 une provision extraordinaire de -837'500. Cette provision en fait est une erreur, car les mesures préconisées et adoptées en municipalité sont de solder l'amortissement du premier crédit-cadre qui s'est terminé en 2009. Dans le bilan des comptes de 2014, il y a un compte 9282.08 « fonds de réserves pour achat, entretien ou construction futurs » qui se monte à CHF 3'165'000. Une des mesures prévue pour améliorer les finances est d'amortir ce premier crédit-cadre. Les - 837'500 sont déjà inclus dans les 5 prochaines années au niveau de la colonne amortissement. C'est le premier rectificatif concernant cette erreur. Ensuite, 2 points d'impôt sont inclus dans le tableau. Concernant l'augmentation de l'impôt foncier de 1‰ à 1,2‰, la moyenne du district se situe à 1,06‰. En excluant les trois communes riches, à savoir Lutry, Paudex et Pully, le

taux moyen de l'impôt foncier est de 1,13‰. Donc le fait de passer de 1‰ à 1,2‰ génère grosso modo 1 point d'impôt. Pourquoi augmenter alors 2 points d'impôt en passant de 67 à 69, la municipalité vient de recevoir la moyenne cantonale qui est à 69.

Les prochaines explications sont commentées au moyen d'un tableau sur le rétroprojecteur.

La municipalité vient de terminer le budget 2016. Des efforts d'économie ont encore été faits. On peut se rendre compte que par rapport au tableau reçu ce soir, lequel présente les chiffres qui figureront dans le budget, que le fonds d'égalisation des résultats sera encore positif fin 2017, puisque l'arrêté d'imposition à voter ce soir sera valable pour deux ans. Selon le tableau 10, la municipalité table sur une augmentation des charges de 1,25 % et sur une augmentation des recettes de 1 %. M. Pipoz a lu aujourd'hui un courrier émanant du Service de M. Broulis qui prône la prudence s'agissant des comptes 2015 et du budget 2016.

M. Peissard aimerait une explication concernant le terme « stabilisation des chiffres ». Est-ce que cela veut dire réduire la perte présumée de moitié, puisque l'on n'arrive pas à zéro ? Et pourquoi la municipalité propose une augmentation de 2 points d'impôt et pas plus ? La Cofin pourrait également intervenir à ce sujet.

M. Pipoz répète que la municipalité cherche à stabiliser les finances par plusieurs mesures. Elle a passé en revue toutes les dépenses sur les postes où elle peut avoir de l'influence. Sur 60 % des dépenses, la municipalité a une influence limitée voir indirecte. Sur les autres dépenses, elle en a réduit ou annulé certains investissements prévus. Malgré le choix d'augmenter 2 points d'impôt, ainsi que l'impôt foncier, on continue à avoir des résultats négatifs. On espère que sur les deux prochaines années les dépenses seront vraiment maîtrisées et qu'il y aura peut-être une bonne surprise avec les recettes. Le fait de passer du taux de 67 à 69 va générer une petite économie de l'ordre de CHF 30'000 au niveau de la péréquation, pour autant que d'autres communes n'augmentent pas leur taux d'imposition. La municipalité a choisi la politique des petits pas. Elle veut éviter les risques d'un référendum.

M. Philippe Berthoud explique que la situation a été appréciée selon les éléments présentés par la municipalité. Les changements présentés ce soir ne changent en rien les conclusions de la Cofin. C'est vrai que les derniers exercices ont souvent été marqués par des éléments aléatoires qui interviennent indépendamment des résultats, soit la péréquation et la facture sociale. L'adaptation du taux d'imposition pour les deux prochaines années a été approuvée pour éviter d'avoir un effet « yo-yo », comme mentionné dans le rapport de la Cofin.

M. Marc Cornut se pose des questions au sujet des investissements astronomiques prévus pour les nouveaux bâtiments scolaires dans le groupement ASIJ. Dans quelles rubriques va-t-on retrouver les chiffres y relatifs ?

M. Pipoz explique que le poste école se chiffre actuellement à environ CHF 1'500'000 tout compris. Si l'on répartit ce montant par élève, on arrive à un montant plus bas que le coût par élève lorsqu'il y avait seulement Savigny et Forel. Il est vrai que l'on va construire des collèges, mais la situation est stabilisée au niveau de l'ASIJ, et le coût par élève est compétitif.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente soumet au vote le préavis.

Votation préavis 11/2015

Il est accepté à une large majorité, avec 3 refus et 5 abstentions.

6. Préavis 10/2015 : Révision du règlement du 20 avril 2009 du conseil communal

Mme la présidente invite Mme Libal, rapporteure de la commission ad hoc, de venir lire les conclusions du rapport.

Elle remercie tous les membres de la commission pour le travail effectué ainsi que le groupe de travail qui a œuvré en 2014 et 2015.

Elle propose ensuite de parcourir ensemble les modifications, chapitre par chapitre, pour donner l'opportunité aux conseillers d'intervenir sur des points précis.

L'amendement proposé par la commission ad hoc sera voté lorsque l'on arrivera aux articles concernés. Les autres éventuels amendements seront votés au fur et à mesure. Le préavis amendé ou pas sera voté après une discussion générale.

Article 8 Serment des conseillers municipaux élus

Mme Félix se pose des questions sur la phrase : Vous promettez également d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais **faire** les contraventions.....

Cet article se réfère à l'art. 62 LC qui est juste et qui dit de ne jamais **taire** les contraventions.... Elle aimerait savoir si c'est une volonté de la commune ou une erreur de frappe.

Mme Libal explique que c'est une faute de frappe qui sera corrigée.

Article 5 Installation

M. Stehlin trouve que le lieu de l'assermentation ne devrait pas être inscrit dans le règlement. La décision appartient à l'autorité qui convoque la séance. Après vérifications auprès d'autres communes, cette obligation ne figure pas dans leur règlement. Après réflexion et considérant que cette obligation figure déjà dans notre règlement actuel, il s'abstiendra d'amender cet article. Cependant, tenant compte que certains conseillers ne vont jamais au temple, il se pourrait qu'un certain nombre ne se présentera pas à l'assermentation pour de multiples raisons qui leur sont propres et légitimes. Cet état de fait empêche l'élu du Conseil à participer dès le départ aux commissions permanentes et au Bureau. En conséquent, il émet le vœu à la municipalité de prévoir à l'ordre du jour de la séance d'installation des autorités, l'assermentation par le préfet des conseillers excusés pour la cérémonie à l'église, et ceci avant l'élection du président et du secrétaire du Conseil. Cette manière de procéder est déjà en vigueur dans une commune voisine soumise au système proportionnel. Il remercie les conseillers de soutenir ce vœu et de s'investir dans la vie de la commune.

Mme la présidente demande à la municipalité si elle est d'accord de prendre le vœu de M. Stehlin en considération.

Mme la syndique répond que l'on pourra envisager cette question lors de la prochaine assermentation. C'est effectivement le cas dans la commune de Lutry où cela se fait à la suite de l'assermentation dans le temple.

M. Marc Cornut n'est pas d'accord avec cette proposition. Une assermentation se fait toujours devant le Seigneur, quelle que soit la religion. Il ne voit pas ce que cela change que ce soit fait dans la salle de Conseil ou à l'église. Aujourd'hui, le christianisme doit être défendu, pourquoi faudrait-il faire deux assermentations.

Mme Libal précise que 6 ans en arrière, lors de l'adoption du règlement actuel, c'est l'article qui a fait le plus parler, sauf erreur, on y a consacré une séance entière. Il faut avoir une vision plus large, pas le côté religieux mais plutôt solennel et traditionnel, pour une assermentation pour remplir une fonction publique. A sa connaissance, en 2011, il n'y a pas eu de cas de refus pour l'assermentation au temple, mais plutôt des absences pour des raisons professionnelles. Il y a quand même la possibilité de se faire assermenter lors de la séance de Conseil suivante.

Mme la syndique ajoute que pour éviter de passer autant de temps pour cet article que lors de l'adoption du règlement actuel, elle admet que l'on peut laisser la possibilité de ne pas se faire assermenter au temple. Toutefois, ça ne sera pas à la carte, il faudra motiver la demande.

M. Borloz aimerait savoir ce que signifie motiver ?

Mme la syndique répond qu'il faudra écrire quelques mots, par exemple pas seulement cocher une case sur un bulletin de réponse.

Article 47 Organisation des commissions

Mme Libal précise que la commission souhaite déposer un amendement. Le groupe de travail avait décidé de conserver l'article 44 ancien, al. 2, qui dit : « D'entente avec le conseiller municipal responsable, il fixe la date, le lieu et l'heure de la séance. En outre, il réserve le local de réunion nécessaire. » Cet article avait été supprimé lors de l'envoi aux conseillers et rétabli à l'article 49 nouveau, al. 2 : « Le conseiller municipal responsable fixe la date, le lieu et l'heure de la séance. En outre, il réserve le local nécessaire. » La commission trouve que c'est une prérogative du Conseil, soit du président d'une commission, qui d'entente avec le municipal, fixe les séances. De toute façon, il doit également convoquer les membres. Il y a eu un précédent où les municipaux se sont retrouvés avec une seule date libre un soir. Il faut fixer d'emblée une ou plusieurs dates, d'entente avec le municipal, mais pas laisser le seul choix à la municipalité.

Mme la syndique explique que la municipalité avait introduit cette modification, parce qu'elle a eu quelques fois des convocations juste la veille d'une séance prévue. Souvent c'est très difficile pour la municipalité de se dégager. C'était aussi un moyen de rendre les conseillers attentifs qu'il faut contacter le municipal responsable dès réception du courrier avec plusieurs dates possibles, afin de faciliter le travail. Dans d'autres communes, les dates de réunion sont déjà indiquées d'office. La municipalité ne va pas aller à l'encontre de cet amendement.

L'amendement concerne donc le rétablissement de l'art. 44 al. 2 à l'art. 47 al. 2 nouveau :

« D'entente avec le conseiller municipal responsable, il fixe la date, le lieu et l'heure de la séance. En outre, il réserve le local de réunion nécessaire ».

Et par conséquent, la suppression de l'alinéa 2 de l'article 49 nouveau.

Vote amendement

Accepté avec 1 abstention.

Article 61 Nomination de la commission des finances

Mme la syndique propose un amendement, d'entente avec la commission ad hoc, discuté lors de la séance avec la commission. Cet article a été allégé puisque l'on ne parle uniquement de la nomination et non des attributions de la Cofin. A la relecture de l'art. 61, il est apparu que le terme « Au surplus » n'a plus lieu d'être, vu qu'il est directement lié au contenu supprimé à l'al. 1.

Amendement Article 61

Al. 4 Les tâches de la commission des finances sont définies à l'article 122 du présent règlement.

Vote amendement

Accepté avec 1 abstention.

Article 122 Attributions de la commission des finances

Mme Félix aimerait un éclaircissement concernant le point 6, al.2 qui dit : « Elle examine le plan des dépenses d'investissement et donne son préavis, par écrit, à la municipalité. Est-ce que le plan des dépenses d'investissement est l'équivalent du plan financier, et si oui, faut-il faire un rapport par écrit ?

Mme la syndique répond que c'est une bonne question mais qu'elle n'a pas de réponse précise à donner. Elle suggère que l'on continue à l'avenir comme on l'a toujours fait.

M. Peissard explique que dans le budget figure toujours le plan des investissements de l'année prévue. Des questions sont posées à ce moment-là et les commentaires sur le plan d'investissement inclus dans un rapport distinct à la municipalité.

Mme la présidente ouvre une discussion générale.

La parole n'est pas demandée.

Mme la présidente soumet au vote le préavis 10.

Vote préavis 10/2015 amendé

Il est accepté à l'unanimité.

7. Communications de la municipalité

7.1 Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny

Mme la syndique remercie l'assemblée pour l'acceptation des deux préavis et notamment celui du nouveau règlement que tout le monde a pu parcourir avec attention. Il sera utile pour la séance du 5 novembre.

7.1.1 Information à la population le 5 novembre

Comme annoncé par Mme la présidente, une séance d'information concernant les élections communales 2016-2021, sous le système proportionnel, sera organisé. Elle incite les conseillers et la population à assister à cette soirée pour venir s'informer des futures modifications.

7.1.2 Codir de l'APERO

L'assemblée générale s'est tenu le 23 septembre. M. Louis Pipoz prendra la relève au sein de ce comité directeur.

7.1.3 Structure d'accueil

Les mandataires et les maîtres d'état ont fait un travail formidable pour finaliser les transformations de l'Ancien collège et du Complexe scolaire. Malgré un délai très court, la structure d'accueil a pu être ouverte pour la rentrée scolaire. On attend encore les dernières factures, mais le crédit alloué ne sera pas dépassé.

7.2 Informations données par M. Gilbert Regamey

7.2.1 Déchetterie

On est arrivé au terme de la construction, les comptes sont bouclés. Les deux préavis se montaient à CHF 4'024'000. Le coût de construction s'élève au total à CHF 3'946'000, ce qui laisse une marge de CHF 78'000. Le 79 % du coût total concerne uniquement la déchetterie, sans les garages. Comme prévu, 18 % des 79 %, soit CHF 608'000 de subvention cantonale, ont été versés à la commune. Il tient à remercier tous ceux qui ont collaboré de près ou de loin à cette construction, pour leur soutien et la bonne gestion de cette réalisation qui donne entière satisfaction aux concitoyens.

7.2.2 Route du Grenet

La route du Grenet est terminée sur la partie communale. Un décompte sera fourni à la fin de l'année. Elle sera rouverte dès la fin de cette semaine.

Il profite de remercier le responsable du chantier M. Robert-Grandpierre, pour le bon fonctionnement des travaux et le suivi du chantier ainsi que l'entreprise GPS pour la réalisation.

7.2.3 Route de Mollie-Margot

Cette route sera fermée du 12 au 14 octobre pour la réfection du ruisseau de St-Amour.

7.2.4 Route de la Roche

Les travaux ont débuté début septembre, comme prévu. Ils se déroulent normalement. Si tout se passe bien, le trottoir devrait être terminé avant le début de la neige.

7.2.5 Arrêt de bus La Pâle

Les débuts des travaux devraient se faire à mi-octobre.

7.2.6 Cimetière

Un avis de désaffectation partielle a paru dans le Courrier. Il s'agit de la partie tout à droite à l'entrée du cimetière où se trouvent les tombes des années 1967 à 1980 et des tombes cinéraires des années 1964 à 1982. La désaffectation aura lieu au printemps prochain. Toutes les personnes qui aimeraient des renseignements peuvent s'adresser au bureau communal ou directement à lui-même.

7.3 Informations données par M. Jacques Ochs**7.3.1 Assainissement travaux routes de Lutry, Miguettes et Tantérine**

Les travaux ont bien avancé puisque la météo a été clémente. On pourra même anticiper les travaux pour la conduite principale encore cette année sur le bas de la route des Miguettes et Tantérine. Deux stations de relevage situées sur la gauche de la route de Lutry seront mises en service fin octobre.

7.3.2 APEL – Association police est lausannois

On a entendu plusieurs bruits. Tout le monde est inquiet lors de la rentrée scolaire. Les parents n'arrivent souvent pas à se responsabiliser suffisamment et ils comptent soit sur la police ou la commune pour s'occuper de leurs enfants. En 2014, 54 contrôles radar ont été faits sur la commune, ce qui constitue 26'108 véhicules recensés, dont 1'011 étaient en infraction, ce qui fait une moyenne de 3,87 % des véhicules contrôlés en infraction. En 2013, il y avait 6,28 %. M. Ochs n'a pas encore les chiffres pour 2015. Il peut seulement dire qu'il y a eu 41 contrôles radar jusqu'à ce jour, ce qui va donner une moyenne d'environ 50 contrôles annuels. Les axes contrôlés sont : Rtes de Lutry, Oron, Mollie-Margot, Claie-aux-Moines, Jorat, Chexbres et Miguettes. D'autres secteurs seront encore ajoutés sur demande de certains habitants. Un secteur chaud de la commune se situe à la route de Lutry. Il aimerait préciser qu'il y a eu 4 contrôles de vitesses sur les 50/heure et 6 sur les 80/heure. Les gens respectent assez bien la vitesse limitée à 80/heure. Par contre, la moyenne d'infraction relevée sur le tronçon de 50/heure était de 12,9 % en 2014, respectivement 15,6 % en 2013. Actuellement, sur 9 mois, on est déjà à 11,6 %, avec un pic de 39 % pour une seule journée. Certains ont l'air de dire que l'on reconnaît la camionnette blanche, mais apparemment ce n'est pas le cas pour tout le monde. Des efforts sont encore à faire, et comme annoncé lors du dernier Conseil, un smiley sera mis de temps en temps pour sensibiliser les gens à réduire la vitesse. Le contrôle sur la route de Chexbres, à la sortie de Savigny, amène également fréquemment des infractions. Le carrefour de la route de Lutry avec celle de Chexbres représente un danger, puisque les gens partent souvent trop vite. Il y a eu 6 contrôles de vitesse, 150 km/heure et 21,7 % d'infractions constatées, ce qui est énorme. La sensibilisation est pour tous les automobilistes qui traversent la commune. On ne fait pas souvent des contrôles radar devant les écoles. Lors d'un contrôle un matin, il n'y a eu que 6 infractions de 1 à 5 km/heure sur 612 véhicules contrôlés, ce qui veut dire que les gens respectent très bien les limitations de vitesse devant les écoles.

7.4 Informations données par M. Daniel Métraux

7.4.1 Eglise

Les travaux de restauration sont déjà bien avancés, ils tirent à la fin. Certains travaux sont déjà terminés, comme entre autres le crépi. Les tailleurs de pierre ont fait un travail magnifique. C'est beaucoup plus agréable de travailler avec une météo clémente, pas seulement pour les travaux de fouille mais également pour le clocher. Les restaurations de vitraux sont encore en cours. C'est un art et le résultat est magnifique. Les peintures des avant-toits sont également en cours. Lors des travaux de rénovation, il y a toujours des petites surprises, dont une tout en haut du clocher où il y a un bout de charpente qui était pourri et qui doit être refait. On finira quand même dans les délais. Il reste encore la peinture finale des façades, sur le

crépi. L'église retrouvera ses couleurs d'origine, puisque les monuments historiques l'exige, ce qui risque de choquer un peu au début. L'apparence sera assez blanche au départ, mais cela s'atténuera avec le temps. Après, il y aura encore la ferblanterie et la couverture à faire, ainsi que finir le clocher. Les travaux seront terminés en novembre, comme prévu.

7.4.2 Concours de rame

Savigny a participé au traditionnel concours de rame. Il est un peu déçu, car d'habitude la municipalité finissait toujours sur le podium. Cette année, elle a dû se contenter du 5^{ème} rang, mais, pour excuse, il y avait des équipes supplémentaires. Il veut surtout remercier les personnes qui ont ramé avec lui et qui l'ont accompagné durant cette belle manifestation.

7.4.3 Ancienne Poste Mollie-Margot

Le local communautaire a été démoli. Il était pourri et en fin de course. Ce n'était pas possible de le sauver, il y avait de l'eau partout. Des places de parc seront aménagées à cet endroit, en prévision de la mobilité douce, pour prendre les transports publics.

7.5 Informations données par M. Louis Pipoz

M. Pipoz remercie pour l'acceptation de l'arrêté d'imposition

7.5.1 ASIJ

Après le deuxième essai, la construction du nouveau collège à Servion est sur les rails. Le Conseil intercommunal a voté le 29 septembre un crédit de CHF 13'330'000 pour la construction d'un complexe scolaire à Servion.

Concernant les transports, le Comité de direction (Codir) a pris la décision de déléguer l'intégralité de la gestion des transports pour la rentrée 2016-2017 à une entreprise externe. Actuellement, 12 bus circulent quotidiennement et font 2500 km par jour. CarPostal a eu le mandat pour gérer cette problématique cette année scolaire.

7.5.2 Sécurité

Concernant la traversée de route entre la Maison de commune et le Complexe scolaire, la municipalité a débattu pour engager éventuellement des patrouilleurs. Elle y renonce, car elle estime que la sécurité est suffisamment couverte pour cette traversée, étant donné qu'il y a un feu clignotant, des barrières décalées qui empêchent les enfants de se lancer en courant sur la route et une augmentation des contrôles radar. Notre police intervient régulièrement lors de la rentrée et sortie de l'école par sa

présence. Pour les enfants qui doivent se rendre à la structure d'accueil, des personnes viennent les chercher et les accompagnent pour traverser la route principale vers la Coop. La semaine prochaine est prévue une séance avec la DGMR (Division générale de la mobilité et des routes) pour parler encore une fois de la sécurité au niveau du deuxième passage piéton.

7.5.3 Emprunt

La commune a emprunté CHF 5'000'000, bloqué 14 ans, au taux de 1,29 %.

8. Divers et propositions individuelles

Mme la présidente ouvre la parole concernant le point divers et propositions individuelles.

M. Marc Cornut aimerait remercier le Service de voirie qui a fait un excellent travail vers la route de l'Ancienne Poste lors de la réfection des canalisations. Les voitures arrivent un peu mieux à croiser maintenant, l'été comme l'hiver. Ces travaux ont forcément engendré des frais ainsi que des heures de voirie. Il se demande si l'on ne pourrait pas prélever un montant sur les taxes des eaux claires pour compenser les heures faites par le Service de voirie.

M. Regamey pense qu'il ne faut pas mélanger les comptes d'un service à l'autre. C'est vrai que la voirie a bouché des fossés et utilisé quelques mètres de tuyaux. Pour des raisons d'économie, la terre utilisée venait de la déchetterie. Les taxes d'eaux claires sont liées aux maisons, par contre sur ce chantier c'était uniquement de l'eau de la route. L'idée était simplement d'assainir cette route, car deux ou trois fois par année, des camions se plantaient dans le fossé.

Mme Félix aimerait savoir, pour faire suite aux propos de M. Pipoz concernant les transports, ce que vont devenir les bus scolaires acquis par la commune.

M. Pipoz répond que les bus scolaires, qui appartiennent aux communes de Forel et Savigny, sont amortis dans les comptes. Depuis deux ans, l'ASIJ paie l'intégralité de l'entretien de ces bus. La décision a été prise de les céder pour 1 franc symbolique à l'ASIJ avec une convention qui partagera le bénéfice, à parts égales entre l'ASIJ et les deux communes, pour le cas où l'on arriverait à les vendre.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente clôt la séance et passe la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

La séance du Conseil est levée vers 21h.45.

La Présidente

M. Simanis

M. Simanis



La Secrétaire

A.M. Guignard

A.M. Guignard